

(Fédération Protestante de France) Région de Toulouse – Montpellier

Aumônier Régional : Richard DAHAN Tél. 04 67 65 70 51

Centre pénitentiaire de Béziers

– Bertrand BOSCH Tél. 04 67 98 23 04, Jean-Jacques SANTIAGO
Tél. 06 17 04 23 93, Noël CHARRIER Tél. 06 50 78 28 18

Centre de détention de Mende :

Jean Figuière Tél. 06 64 41 48 11

Maison d'arrêt de Nîmes : Marie-Hélène BONIJOLY

Tél. 04 66 67 97 40

Catherine BÖSINGER Tél. 06 33 19 32 38

Centre pénitentiaire de Perpignan :

– Robert HERIS Tél. 04 68 61 45 99, Joseph SOLER Tél. 06 72 21 01 41

Maison d'arrêt de Villeneuve-les-Maguelone

– Daniel MUSSEAU Tél. 06 14 45 03 52, Pierre GRACIAS Tél. 06 07 30 19 70

Centre de détention de Tarascon :

– Lionel GUIBAL Tél. 06 28 30 54, Michel PETE Tél. 04 11 83 46 91

Novembre 2017

Suspension de peine pour raison médicale ?

1976/77... 41 années de prison pour une réinsertion qui n'a pas abouti. Ses demandes de libérations conditionnelles ont toutes été rejetées ensuite.

On reparle actuellement de Patrick Henry, atteint aujourd'hui d'un cancer bronchique en phase terminale. Il vient de bénéficier d'une suspension de peine pour raison médicale. Je sais que ce sujet est hyper-sensible...

Rien à voir avec une libération conditionnelle. Pas plus qu'une remise de peine. L'exécution de la peine est suspendue. Une mesure possible grâce à la loi Kouchner du 4 mars 2002 mais aussi un véritable parcours du combattant pour arriver à l'obtenir.

Objectivement, il faut savoir qu'il est impossible d'installer un lit médicalisé dans une cellule de 9 m². Le personnel pénitentiaire n'est surtout pas un personnel soignant. Impossible de faire une « hospitalisation à domicile » en détention avec des intervenants divers. Extraire le malade détenu nécessite une escorte de plusieurs agents. Les soignants ont aussi droit à exercer dans des conditions satisfaisantes...

J'en connais plusieurs qui attendent aujourd'hui une suspension de peine pour raison médicale. Jean-Pierre, un copain d'enfance, est atteint d'un cancer en phase terminale, lui, il n'a rien demandé pour améliorer sa fin de vie : ses copains détenus lui faisaient le ménage et l'aidaient à assurer son hygiène. Il est mort tout seul dans sa taule !

Malade et prisonnier... pas jusqu'au bout ! Juste une question de dignité humaine.

Sylver BOUDRIE, aumônier